N° 146 — CXLIme Année | Un numéro : 5 centimes | Mardi 27 Juin 1899

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	fr. 6 —	fr. 3 20	fr. 1 80
» franco par la porteuse, *en ville*	8 —	4 20	2 30
» par la porteuse hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9	4 70	2 60
Etranger (Union postale), par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» » » par 2 numéros	22 —	11 50	6 —

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

3, Rue du Temple-Neuf, Neuchatel

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS:

WOLFRATH & SPERLÉ, imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE — TÉLÉPHONE

La vente au numéro a lieu:

Bureau du journal, kiosque, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

ANNONCES

1 à 3 lignes . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse. . . . . la ligne	15 ct.
4 à 5 » 65 ct. — 6 à 7 lignes	75	D'origine étrangère	20
8 lignes et au-delà . . . la ligne	10	Réclames	30
Répétition	8	Avis mortuaires	12
Avis tardif, 20 ct. la ligne, minim.	1 fr.	Répétition, 9 ct. — Minimum.	2 fr.

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.

Bureau d'Annonces HAASENSTEIN & VOGLER, Temple-Neuf, 3

Société neuchâteloise d'utilité publique

PRÉVISION DU TEMPS DE PARIS

pour le 27 juin 1899:

Frais, ciel nuageux.

Bulletin météorologique — Juin

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Temp. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre Moyenne	Eau tombée	Vent domin. Dir.	Force	Etat du ciel
26	17.1	7.0	22.1	726.6		var.	faibl.	nuag

Brise sud-est sur le lac à 7 h. et ouest à 1 h. Fort joran le soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

(Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719mm,5)

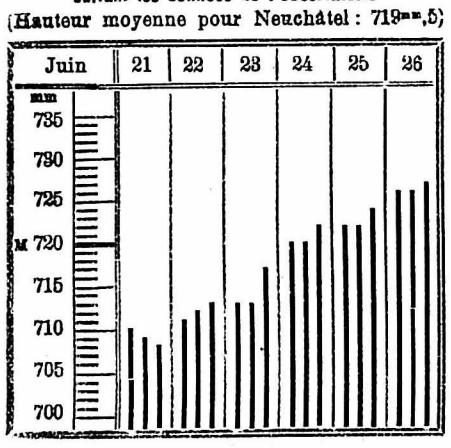

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

23	10.0	4.8		658.1	0.3	O.N.O.	fort	couv
24	10.9	7.6		666.2		»	»	»

Du 23. Brouillard le matin, soleil par moments. Circus. Cumulus.

Du 24. Cumulus. Alpes voilées. Soleil tout le jour; à 6 ½ h. fine pluie, fort vent.

Niveau du lac

Du 27 juin (7 h. du matin) 429 m. 560

Température du lac (7 h. du matin): 15°.

Pour pouvoir être prise en considération, toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 centimes en timbres-poste, et de l'indication de la localité que l'on quitte.

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE NEUCHATEL

Construction de l'Ecole de commerce

Soumission

pour travaux de charpenterie

Les entrepreneurs disposés à soumissionner les travaux de charpenterie nécessaires à la construction de l'Ecole de commerce, peuvent prendre connaissance des plans, cahier des charges, avant-métré et conditions spéciales, au bureau de MM. Prince & Béguin, architectes, rue du Bassin 14, tous les jours de 8 heures à midi. 6418

Fermeture du concours : mercredi 5 juillet à midi.

Les soumissions seront retournées sous pli cacheté à la Direction des travaux publics de la Commune, avec la suscription : « Soumission pour travaux de charpenterie. »

Neuchâtel, le 24 juin 1899.

Direction des Travaux publics.

COMMUNE de NEUCHATEL

Grands locaux à louer

Pour le 24 juin 1900, la **Commune de Neuchâtel** met en adjudication, par voie d'enchères publiques, le bail des locaux à l'usage de magasins, bureaux et ateliers occupés actuellement par la **Société suisse d'ameublements**, au Faubourg du Lac, n° 1.

Les enchères auront lieu à l'Hôtel municipal, salle des commissions, le jeudi 6 juillet 1899, à 11 heures. 683

COMMUNE de NEUCHATEL

DÉMÉNAGEMENTS

Il est rappelé au public que chaque changement de domicile doit être annoncé dans la huitaine au **bureau du recensement,** sous peine d'une amende de 2 francs.

Les personnes que cela concerne sont invitées à se présenter au susdit bureau, munies de leur permis local.

Neuchâtel, le 23 juin 1899.

6368 *Direction de Police.*

IMMEUBLES A VENDRE

Maison de rapport

bien située, se louant très facilement, est à vendre. S'adresser Etude Baillod & Cie, Treille n° 11. 6292

Sol à bâtir

Les héritiers de M. Edouard de Pierre offrent à vendre de gré à gré, une vigne située à Beauregard, à proximité de la gare J.-S. Belle vue, accès facile par le chemin de Beauregard. Surface 2880 mètres carrés. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5. 6378

RESTAURANT

avec boucherie

à proximité de la gare, **à vendre,** pour circonstances de famille, dans une ville importante de la Suisse française. Offres sous 6192c à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

VENTES AUX ENCHÈRES

Lundi 3 juillet 1899, dès les 2 h. après midi, M. Ed. Huguenin fera vendre par voie d'enchères publiques, en son domicile, rue du Collège, à Colombier, les objets suivants:

1 lit noyer à deux personnes, 1 commode, 1 canapé, 1 layette, 1 pendule-régulateur, 3 tables, des chaises, 1 glace, 1 potager et accessoires, 1 couleuse, des bouteilles, des ustensiles de ménage, des outils d'horloger, 2 tours dont un à lunette, 1 roue en bois, etc., etc.

Auvernier, le 21 juin 1899.

6437 *Greffe de paix.*

ANNONCES DE VENTE

Ecole de recrues n° 3

Grand choix de **Brodequins militaires,** depuis 9 à 20 francs. Qualité garantie. **Lacets en cuir,** etc. Lacets marsouin incassables. **Semelles:** loofah, amiante, probatum, etc., empêchant les blessures, recommandées à l'armée. — **Chaussures sur mesure** en tous genres.

Magasin de chaussures 6455

G. PÉTREMAND

Moulins 15, Neuchâtel

TÉLÉPHONE 362. TÉLÉPHONE 362.

Le Savon à l'Ichthyol

de Bergmann & Cie, Zurich

remède très efficace contre le **rhumatisme, la goutte, les dartres, les démangeaisons, les piqûres d'insectes,** etc., etc. En vente à 1 fr. 25 le morceau, à la Pharm. **Jordan.** H 2439 Z

VIN

Neuchâtel blanc 1898 sur lies. 3627

Vin rouge de table, Mâcon.

Bordeaux. — Champagne Mumm.

C.-A. PÉRILLARD, rue du Coq-d'Inde 20

Dépôt: Epicerie H.-L. Müller.

VÉLOCIPÈDES

F. Glatthardt

mécanicien-spécialiste

(Maison s'occupant uniquement de l'article vélocipédique)

Grand arrivage de bicyclettes Peugeot

Nouveaux modèles

LA PEUGEOT est incontestablement la 1re marque du monde.

LA PEUGEOT a remporté 4 années de suite le Grand Prix de Paris. 2872

Grandes réductions de prix sur tous les modèles.

LA BICYCLETTE COLUMBIA, la plus célèbre des machines américaines. Modèle en acier nickel, le métal le plus résistant.

LA GEORGES RICHARD, bicyclette parisienne. Remarquable par son élégance, la simplicité de sa construction, rendant le démontage très facile, et par ses roulements perfectionnés.

Automobiles Georges Richard

Premiers prix aux courses suivantes:

1898 — Paris-Bordeaux-Paris — Marseille-Nice — Paris-Amsterdam-Paris

Immense choix d'accessoires — Réparations

ATELIERS: Rue de la Place-d'Armes 6. MAGASIN: Rue Purry

David STRAUSS & Cie, Seyon 19, Neuchâtel

Pour les travaux de la campagne

Bons vins rouges et blancs

GARANTIS NATURELS

Prix modérés. — Echantillons gratis et franco sur demande. 4766

Tuyaux de caoutchouc pour arrosage

Qualité extra. — Prix modérés. 6070c

MAGASIN ÉDOUARD KOCH

Au bas de la rue du Château n° 2.

AU PETIT BÉNÉFICE

Evole 9, Neuchâtel

Recommandé spécialement pour la saison:

Petits costumes pour enfants.
Tabliers pour enfants.
Chemises pour cyclistes.
Maillots pour cyclistes.
Tailles-Blouses pour dames.

Prix très modérés. 5634 G.-C. ANDRÉ.

SULFATAGES

Employez la bouillie instantanée:

La Vaudoise

En vente, en cornets et en sacs, chez M. Dardel, pharmacien, Neuchâtel. 5414

A vendre de gré à gré, pour cause de déménagement, rue de la Treille 3, 3me étage, quelques meubles, tels que: bureau, pupitre, chaise à vis, chaises et tables; **un fourneau en tôle, un potager,** etc. 6464

Cors aux pieds

Remède très apprécié et inoffensif, **1 fr. le flacon.**

AU MAGASIN DE CHAUSSURES

G. PÉTREMAND

Moulins 15, Neuchâtel. 6457

AUX 3 CHEVRONS

PENDULERIE

en tous genres et tous styles, Bronze, Marbre, Ebénisterie, Marqueterie

A. JOBIN

Bijouterie Orfévrerie

Maison du Grand Hôtel du Lac

NEUCHATEL

A vendre divers meubles et ustensiles de ménage. S'adresser rue Pourtalès 3, 1er étage. 6440c

Lawn-Tennis

Le plus grand choix de souliers tennis se trouve au magasin de chaussures

G. Pétremand

Moulins 15, Neuchâtel.

Vingt variétés. Envois à choix. — Téléphone 362. — Importation directe. 6458

Vins fins de Champagne

VICTOR CLICQUOT, REIMS

Maison fondée en 1892

EN VENTE AU H-X

MAGASIN VINICOLE NEUCHATELOIS

RUE DES POTEAUX

A vendre poussette anglaise peu usagée et grande baignoire neuve en bois. Evole 22, 1er. 6463c

Occasion avantageuse

Pour cause de changement de situation, à remettre, à Neuchâtel, un commerce d'alimentation situé au centre de la ville. **Affaire de 1er ordre.** Clientèle et rentabilité assurées; reprise tout de suite ou pour date à convenir. S'adr. à M. Charles Haller, Cuisine populaire de Neuchâtel, à Neuchâtel. 6446c

Pendant les chaleurs

demandez les **SEMELLES PHÉNIX** antiseptiques, à 80 cent. les 10 paires.

Dépôt: Magasin de chaussures 6456

G. PÉTREMAND

Moulins 15, Neuchâtel.

JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie — Neuchâtel 3074

Sheldon, Notre Modèle, ou que ferait Jésus? trad. de l'anglais, par Joseph Autier 2.50

Landor, Voyage d'un Anglais aux régions interdites (pays sacré des lamas), trad. rés. par Henri Jacottet, ill. . 10.—

K. Furrer, Katholizismus und Protestantismus 1.90

VÊTEMENTS

de travail

FABRICATION DE LA MAISON

seulement en bonnes qualités

TRÈS SOLIDES

Pantalons	coton extra, toutes nuances, fr. 5.90, 4.75, 3.50,	**2.90**
Pantalons	velours, dans toutes les nuances depuis 11 50 à	**5.50**
Pantalons	tous genres de coutils, garantis au lavage, fr. 5.50, 4.25,	**3.25**
Pantalons	coton ou moitié laine, tout doublés, de fr. 10 à	**4.75**
3855		
Pantalons	laine, solides, grand choix de dessins,	**6.—**
Vestons et Salopettes	pour tous les genres de métiers, de fr. 6 à	**2.50**
Chemises	flanelle, coton ou Oxford fr. 3.30, 2.75, 2.40,	**1.85**
Chemises	touristes, grand choix, en pure laine et en coton, de fr. 10 à	**1.85**
Chemises	blanches, toutes formes, 5, 4, 3.50, 2.75,	**2.50**

AUX DEUX

PRIX FIXES

1 & 6, Grand'Rue, 6 & 1

A VENDRE

quelques colliers et parties de harnais usagés. 6377

S'adresser Grande Brasserie, Neuchâtel.

Occasion

A vendre une belle paire de rideaux de salle à manger pouvant être utilisés comme portière. S'informer du n° 6374c au bureau Haasenstein & Vogler.

Chaque semaine, grand arrivage de

JAMBONS (Pic-Nic)

à 70 cent. la livre

Au magasin de comestibles

SEINET & FILS

8, rue des Epancheurs, 8 556

Paraît ce matin

à la librairie Guyot, au kiosque, et à la bibliothèque de la gare, au prix de **50 centimes l'exemplaire,** la brochure :

Un pionnier neuchâtelois

en Chine

par Georges Jeanneret 6683

APPARTEMENTS A LOUER

A louer un petit logement d'une chambre, cuisine et galetas, depuis le 1er juillet. — S'adresser au tenancier du Cercle catholique, Temple-Neuf. 6427

A LOUER

pour le 24 septembre, un logement de trois chambres. S'adr. rue de Flandres 5, 2me étage. 6439c

A LOUER

à Sainte-Hélène, Fahys, un beau logement de 3 chambres. S'adresser pour tous renseignements, rue de l'Hôpital 16, au magasin. 6213

A louer appartement de 3 chambres, chemin du Rocher.

1 dit de 2 chambres, rue de l'Industrie.

1 dit de 4 chambres, au Prébarreau.

1 dit de 5 à 7 chambres, à Vieux-Châtel.

S'adresser Etude Brauen, notaire, Trésor 5. 6324

Rez-de-chaussée

Une chambre et une cuisine, Terreaux no 3, disponible à partir de Saint-Jean.

S'adresser même maison, second étage, de 11 heures à midi. 5914

A louer pour St-Jean un beau logement de 4 chambres et dépendances. Balcon. S'adr. au magasin du Printemps. 2738

A louer

pour la Saint-Jean, rue des Beaux-Arts, bel appartement de six pièces. S'adresser à la Société technique. 3821

A louer, à partir du 24 juin prochain, Quai des Alpes, un bel appartement au second étage, de quatre pièces et dépendances. Eau, gaz, lumière électrique, chauffage central et concierge.

Etude des notaires Guyot & Dubied, rue du Môle. 5448

A Bôle

à louer tout de suite deux logements de 3 pièces, bien entretenus et exposés au soleil. Belle vue. S'adresser au notaire H.-A. Michaud, à Bôle. 6165

A LOUER

pour le 24 septembre, à des personnes tranquilles, un petit appartement de **quatre pièces et dépendances modernes,** situé sur la route du haut de Neuchâtel à Serrières. Eau, gaz, électricité. Vue superbe. Jardin. Halte du tram.

S'adr. **Etude Ed. Petitpierre, notaire,** Epancheurs 8. 6139

Près Serrières à louer:

pour Noël, ou plus tôt si on le désire, logement de 4 chambres, cuisine et dépendances; préférence sera donnée à un ménage sans enfants. — S'adresser à H. Breithaupt, Port-Roulant 13. 6072

Appartements neufs de 6 et 7 pièces dont deux avec jardin, confort moderne, quai des Alpes. Henri Bonhôte, architecte-constructeur. 1026

6 Quai du Mont-Blanc 6

A louer, à proximité du tram Neuchâtel-Serrières et du régional, un beau logement de quatre pièces et dépendances. Belle exposition, vue étendue.

S'adresser à M. Aug. Marti, entrepreneur, Maladière 4. 4439

A LOUER

pour la Saint-Jean, rue Coulon, un appartement de 5 pièces avec deux balcons, meublé ou non meublé. S'adresser à la Société technique. 3820

A louer, deux appartements neufs de cinq chambres, salle de bains, grandes dépendances et jardin, situés à la route de la Côte, et disponibles à convenance des amateurs.

S'adr. à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 4730

CHAMBRES A LOUER

Chambres meublées à louer. Rue de Flandres 3. 6449c

A louer tout de suite une grande chambre non meublée, indépendante, au 1er étage, rue du Concert 6. 6422c

A louer une chambre meublée, rue Pourtalès 3, 1er étage. 6441c

Chambre à louer pour monsieur tranquille, Place-d'Armes 6, 3me. 6442c

On offre à louer une chambre non meublée, avec cheminée et dépendances, au centre de la ville. S'adr. à M. Jules Morel, au magasin de cuir Morel, faubourg de l'Hôpital. 6454

Une jolie chambre meublée à louer. S'adresser Gibraltar 7, au 3me. 6450c

Jolie chambre avec pension-famille, faubourg de l'Hôpital 11, 2me étage.

A la même adresse, on prendrait deux messieurs pour la table. 6460c

Chambres meublées

avec pension ou non. Belle vue, beau jardin. Ecrire case postale 5747. 6211

Chambres meublées avec pension ou non. Situation exceptionnelle.

S'adresser Petit-Catéchisme 1, maison Meystre, au 2me étage. 6382

A louer une petite chambre meublée, avec balcon, dans une belle situation.

S'informer du no 6238 au bureau Haasenstein & Vogler.

Chambres meublées, vis-à-vis du Jardin anglais, rue Coulon 2, rez-de-chaussée. 6234

Belle chambre meublée, exposée au soleil, à louer à deux messieurs. A la même adresse, violon 3/4 à vendre.

S'adresser à A. Weyeneth, rue du Seyon 32, Escaliers des Bercles. 6272c

Chambres et pension soignée. S'adresser Beaux Arts 3, au 3me. 6409

Jolie chambre meublée à louer avec balcon, 1er étage, en face du Jardin anglais. S'adresser rue Coulon 2. 6410c

A la même adresse, place pour trois pensionnaires.

Chambre meublée à louer, faubourg du Lac 19. 6239c

LOCATIONS DIVERSES

A louer pour Noël prochain, rue Saint-Maurice 13,

atelier de ferblantier ou serrurier

ou pour tout autre usage, suivant convenance. Pour le visiter, s'adresser au locataire actuel, et pour conditions faubourg du Lac 15, 3me étage. 6448

A remettre

un magasin de **machines à coudre** bien situé. Peu de reprise. Seyon 11. 5919

Magasin ou atelier

à louer, rue de l'Industrie.

S'adr. à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 5326

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer, meublées, deux chambres à coucher et une chambre à manger, avec cuisine et dépendances d'usage. Adresser les offres avec prix sous H 6432 N à l'agence Haasenstein & Vogler.

Famille solvable

demande à louer, pour juin 1900, petite maison avec jardin, belle vue, sinon appartement de 5 ou 6 chambres, portion de jardin. Offres sous M. G., poste restante, Neuchâtel. 5593c

On demande à louer

pour tout de suite un petit logement au centre de la ville. S'adresser au magasin Grünig-Bolle, rue du Seyon. 6361c

On cherche un logement de 6 à 7 chambres, pour le 1er ou le 15 juillet.

Adresser les offres sous C. D., poste restante, Neuchâtel. 6393

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille de 19 ans, qui a fait un apprentissage de couturière, cherche une place de

femme de chambre

pour la mi-août. — S'adr. à Mme de Salis, La Plota, Cassardes 4. 6423c

Une honnête fille

de 21 ans, de bonne famille, sachant cuire et connaissant tous les travaux du ménage, cherche place pour le 1er juillet. Offres sous H 6430c N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Une jeune fille de Zurich cherche une place comme volontaire, dans une famille chrétienne, auprès d'un enfant.

S'adresser à Mme Ummel, faubourg de la Gare 19. 6309

Un homme de 48 ans, honnête, robuste et de bonne commande, désire trouver tout de suite une place dans une honorable famille d'agriculteurs, qu'il aiderait aux ouvrages de la campagne. — En échange de son travail, il demande son entretien et une légère rétribution mensuelle.

Adresser les offres sous 6379 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

PLACES DE DOMESTIQUES

On demande, pour une famille suisse habitant la Roumanie, une femme de chambre et une cuisinière. Adresser les offres avec certificats et photographie à Mme Gaille, Evole 17, qui fournira tous les renseignements nécessaires.

La femme de chambre commencerait son service en juillet, pendant le séjour de la famille en Suisse, et la cuisinière en septembre. 6408

ON DEMANDE

une jeune fille, propre et de confiance, pour s'aider aux travaux d'un ménage. S'adresser Collégiale 2. 6462c

ON DEMANDE

pour le 10 juillet, un bon domestique cocher, connaissant son service. Se présenter avec bonnes recommandations Hôtel de la Couronne, Colombier. 6452

Une brave jeune fille

laborieuse et intelligente, catholique, trouverait place dans la Suisse allemande pour aider au ménage et éventuellement, plus tard, dans le magasin. Bon traitement assuré. Gage selon convenance. — Offres sous K 2265 Lz à l'agence Haasenstein & Vogler, Lucerne.

LA FAMILLE rue du Seyon no 14 demande cuisinières et bonnes filles pour ménage. 23

On demande une femme de ménage pour aider deux heures par jour. S'adresser rue Coulon 12, rez-de-chaussée, à gauche. 6223

On demande un bon

cocher-jardinier

sachant bien conduire et âgé d'au moins 30 à 35 ans. Inutile de se présenter sans produire des certificats sérieux de moralité et de capacité. Offres sous 6129 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

ON DEMANDE

pour le 1er juillet, une personne connaissant le service, pour aider au ménage. Gage 25 fr. par mois. S'adresser au château de Thielle, par Saint-Blaise. 6248

On cherche

pour le 1er juillet, une personne d'âge mûr (38 à 40 ans), propre et active, pour faire tous les travaux d'un ménage. Inutile de se présenter sans avoir de bons certificats. S'informer du no 6302 au bureau Haasenstein & Vogler.

On demande

deux domestiques

connaissant bien le voiturage. S'adresser à M. Fritz Baillot, à Peseux. 6385

AGENCE AGRICOLE ET VITICOLE

JAMES DE REYNIER

AGRONOME 6094

22, Faubourg de l'Hôpital, 22, **Neuchâtel**

ACHAT, VENTE, LOCATION ET GÉRANCE

de

Domaines, Villas, Vignobles et Forêts

RECHERCHES ET PLACEMENTS DE FERMIERS

RÉDACTION DE BAUX

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

ED. PETITPIERRE, NOTAIRE

a transféré son étude à la

Rue des Epancheurs n° 8

(MAISON SEINET) 6403

ON DEMANDE

pour tout de suite une domestique propre, active, aimant coudre, pour faire le service d'un petit ménage soigné. Adresser les offres W. villa Bien-Choisi, la Tour-de-Peilz. H-L

On cherche

un domestique pour une laiterie. S'adresser rue de l'Hôpital 16, au magasin. 6214

ON DEMANDE

une dame, possédant un capital d'un millier de francs environ, pour desservir une succursale d'articles de consommation. Adresser les offres sous 6301 à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

EMPLOIS DIVERS

Un jeune instituteur allemand, connaissant déjà passablement le français, désire se placer comme volontaire dans un bureau ou dans un magasin, pour se perfectionner dans le français. Offres sous H 6429 N à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Vigneron

Le citoyen Eugène Colomb, à Neuchâtel, demande vigneron pour lot important vignes à Sauges (Saint-Aubin). Bon logement, petites étables, jardins; vignes productives, culture facile. Pour renseignements et conditions, s'adresser à Alfred Roulin, vigneron, à Sauges. Offres avec références à Eugène Colomb, avant le 1er août.

Comptable expérimenté correspondant parfaitement en français, jeune homme ou demoiselle, est demandé par une maison d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds. La préférence sera donnée à une personne sachant sténographier et connaissant plusieurs langues. Ecrire casier postal 849, Chaux-de-Fonds. H-C

Une jeune fille

de 18 ans, de la Suisse orientale, qui a fréquenté de bonnes écoles et qui a déjà travaillé comme demoiselle de magasin, cherche place analogue ou dans un bureau de la ville, pour se perfectionner dans la langue française. Elle accepterait au besoin occupation quelconque dans une petite famille. Offres sous 6421c à Haasenstein & Vogler, à Neuchâtel.

VIGNERON

On demande un bon vigneron marié, pour la culture de 40 ouvriers de vignes en un seul mas avec logement.

S'adresser à C.-A. Perillard, Coq-d'Inde no 20, à Neuchâtel. 6328

UN JEUNE HOMME

fort et robuste, ayant fini son apprentissage de boulanger, cherche une place dans le Vignoble neuchâtelois. S'adresser à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Noiraigue. 6362c

AVIS DIVERS

Une demoiselle désirant suivre le cours de langue à l'Académie, cherche bon accueil dans une honnête famille ou

PENSION

où on ne parlerait que français.

Adresser les offres avec prix, à Sauerländer & Cie, Annoncen, Aarau, sous S. 423. H 3185 Q

Téléphone. **Téléphone.**

GRAND

HOTEL-PENSION

Col-des-Roches

Grands et petits salons, aménagés spécialement pour repas de noces et grands dîners.

Restauration soignée, prix avantageux pour sociétés en passage, ainsi que pour familles se proposant de faire un séjour agréable.

Station de chemin de fer Col-des-Roches, ligne Locle-Besançon (à 2 minutes de l'établissement).

Installation moderne, lumière électrique. H 1543 C

Le Dr L. Verrey

médecin-oculiste

A LAUSANNE

reçoit **à Neuchâtel, rue de la Treille 3, tous les mercredis de 4 heures à 7 heures.** H 1538 L

La famille de M. Siegenthaler, président du tribunal de Schlosswyl, Emmenthal, serait disposée à prendre

en pension

une jeune fille ou un jeune garçon de 14 à 16 ans. Ecoles secondaires dans le voisinage. Bonnes références à disposition. S'adresser à Mme Siegenthaler. 6277

Monsieur Fritz WUILLEUMIER et ses fils Paul et Ernest remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné de si nombreuses marques de sympathie dans la grande épreuve qu'ils viennent de traverser. 6435c

---

29 **Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel**

LE ROMAN DE L'OUVRIÈRE

PAR

CHARLES DE VITIS

Germaine avait écouté en silence et le cœur serré le douloureux récit de l'ouvrière. Son esprit toujours préoccupé de l'enquête qu'elle poursuivait, avait été particulièrement frappé de cet impôt levé sur le sommeil des ouvrières par une entrepreneuse pressée de livrer une commande. Elle voyait les unes, celles dont la demeure n'était point trop éloignée, s'en aller seules à travers les dangers de la nuit; les autres, à qui le trajet était impossible à faire, s'endormir sur leur chaise, se réveiller le matin, brisées de fatigue, et reprendre l'ouvrage à l'heure précise. Pour toutes, rien de réconfortant; avant la veillée: un repas froid de charcuterie, de pain et de chocolat, pris à la hâte, régime déplorable que supportent les jeunes années, mais qui prépare à une vieillesse prématurée la faiblesse et les infirmités les plus douloureuses.

— Permettez-moi de vous dire, Madame, reprit la jeune fille, les yeux pleins de l'ardeur des réformes qu'elle rêvait, que si l'on exploite, si l'on vous pressure ainsi, il y a bien de votre faute. Dans un atelier, toutes les ouvrières devraient s'entendre pour refuser le travail de nuit, et réclamer, sinon cette fameuse journée de huit heures, dont on parle tant, du moins une durée de travail proportionnée aux forces d'une femme.

— Oh! sœur Rosalie, pour faire ce que vous dites là, il faudrait une entente entre toutes les ouvrières en robes de Paris, et je ne crois pas que les femmes même d'un seul atelier, puissent s'entendre loyalement à ce sujet.

Nous avons, presque toutes, un besoin trop immédiat d'argent: les unes nourrissent de vieux parents; d'autres, comme moi, ont des enfants à leur charge; que sais-je encore?... La nécessité du pain quotidien fait de nous toutes un instrument docile entre les mains des patrons.

Les hommes, eux, peuvent, par l'organe de leurs syndicats, décréter une grève générale; ils ont une caisse de réserve pour se nourrir en attendant la reprise de l'ouvrage; le Conseil communal leur envoie même des secours, et se sont les patrons qui mettent les pouces. Ainsi les maçons, les charpentiers, les fumistes, les menuisiers qui gagnaient autrefois six et sept francs par jour, en touchent aujourd'hui huit et neuf, mais les ouvrières n'ont pas de syndicats organisés et sont bien trop disséminées pour pouvoir s'entendre.

— Cependant, j'ai entendu parler, répliqua la jeune fille, de syndicats et de journaux féminins créés par Mmes Maria Desraisines, Potonié Pierre, Hubertine Auclore et certaines autres dames qui sont à la tête de sociétés pour l'amélioration du sort de la femme. N'y a-t-il pas de réunions?...

— Et comment voulez-vous que nous assistions à leurs réunions?

Les réunions, c'est bon pour les hommes, qui, eux, n'ont rien à faire en dehors de leur travail journalier; mais nous, quand nous rentrons de l'atelier, c'est pour raccommoder, savonner, faire la soupe, nettoyer le ménage... comment aller aux réunions?

D'ailleurs, on ne s'y occupe guère que de la revendication des droits politiques de la femme. On ferait bien mieux de s'occuper du salaire des ouvrières qui reste toujours le même, quand encore il ne diminue pas, tandis que les conditions du travail augmentent leurs exigences de jour en jour.

Cependant, avec la touchante solidarité des pauvres, tous, dans la ruche humaine qu'habitait la mère désolée, se préparaient à accompagner au cimetière le cadavre de l'enfant.

Une collecte faite dans la maison avait permis d'acheter une couronne de perles bleues et blanches pour orner le petit cercueil qui reposait, au seuil de la porte, soutenu par deux tréteaux. Les locataires de la maison, hommes et femmes, vêtus de leurs habits les plus propres, l'entouraient, prêts à le conduire à sa dernière demeure. L'heure fixée par la mairie s'approchait et l'on hésitait à donner le signal du départ.

On se demandait si le père, averti depuis la veille, on le savait, n'allait point enfin paraître. Seul, Etienne Loret, qui s'était décerné à lui-même les fonctions de maître des cérémonies, se taisait, allant d'un pas inquiet jusqu'au coin de la rue Tholozé dont il semblait sonder les profondeurs.

A une dernière exploration, il y rencontra un employé de magasin porteur d'une vaste et magnifique couronne de fleurs naturelles qu'il lui prit vivement des mains:

— Au nom de mon camarade Charles Brandier, dit-il, je dépose cette couronne sur le cercueil de son enfant! Dans la douleur qui l'accable, il n'a pu se joindre à nous, pour rendre les derniers devoirs à ce pauvre petit martyr de l'iniquité sociale.

Oui, Mesdames, oui, Messieurs, je dis martyr, et n'ai-je pas raison? N'est-ce point pendant que sa mère épuisait ses forces et dépensait son temps au service d'une bourgeoisie égoïste, cruelle, que l'enfant prenait ici, dans cette rue où il vaguait, misérablement abandonné, le germe du mal qui nous l'a ravi?

Anathème donc à ces riches qui jouissent de nos travaux, s'engraissent de nos sueurs et ne considèrent les ouvriers que comme un vil troupeau d'esclaves!

Haine aux heureux de ce monde! Haine aux capitalistes à la merci de qui nous sommes obligés de vivre. Groupons-nous, citoyens pour soutenir contre eux la cause sacrée du prolétariat et nous affranchir des préjugés dont la saine raison travaille en ce moment à détruire les derniers vestiges.

Noble victime! ajouta-t-il en se tournant vers le cercueil, dors en paix, ta tombe ne sera point entourée des stupides emblèmes de la superstition. Suivant le désir de ton père, de ton triste et malheureux père, des amis seuls t'environneront; tu ne seras accompagné que par des libre-penseurs, volontairement sortis de l'ornière où depuis des siècles se

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.)

G. GRISEL

Masseur-spécialiste 6444

absent jusqu'au 1er août

Tailleuse expérimentée

pratiquant pour son compte depuis 7 ans, désirant se fixer à Neuchâtel, cherche emploi comme 1re ouvrière, ou à défaut comme ouvrière. Offres sous Nc 1778 C à l'agence Haasenstein & Vogler, la Chaux-de-Fonds.

Une jeune institutrice, Allemande du Nord, diplômée, aimerait à donner des

leçons d'allemand

pendant les vacances. — S'adresser pour renseignements, à Mlle L. Monnier, à Marin. 6473

Mlle Elisa Hayoz

Tailleuse, Sablons 4

se recommande aux dames de la ville. Travail très soigné, à la maison ou en journées, si on le désire. 6461c

Emprunts hypothécaires 4 %

On demande à emprunter **80,000 fr., 20,000 fr., 18,000 fr., 9000 fr.** contre **solides garanties hypothécaires en premier rang,** et pour des époques à fixer avec les prêteurs. S'adresser **Etude Ernest Guyot, notaire, à Boudevilliers.** 6453

CORBEYRIER s. AIGLE

PENSION DUBUIS

Séjour de montagne de Ier ordre. — Situation splendide. — Parc ombragé. — Tennis. — Cuisine excellente. — Prix modérés. H 5171 L

Mlle Colomb.

Mme A. FISCHER, à Berthoud (Berne), se recommande toujours comme placeuse. — Joindre timbre pour réponse. (H 3 Y)

J. REYMOND

Rue de l'Orangerie 6 4414c

Réparation de montres et pendules, verres de montres, lunettes, pince-nez.

Une personne d'un certain âge et de confiance, cherche chambres à faire dans bonnes maisons. S'informer du no 6255 au bureau Haasenstein & Vogler.

CONVOCATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Fraternité du Vignoble

Dimanche 2 juillet 1899
à 2 h. après midi

La XVIme Assemblée générale ordinaire

aura lieu à **NEUCHATEL**
au **Collège des garçons,** promenade du Faubourg.

Tous les sociétaires, messieurs et dames, sont invités à s'y rencontrer munis de leur carnet qui leur servira de carte d'entrée.

Ordre du jour:

1. Compte-rendu de l'exercice du 1er janvier 1898 au 31 mai 1899, et le transfert de la Fraternité du Vignoble à la Caisse cantonale, en exécution du vote de l'assemblée générale du **22 janvier 1899.**
2. Rapport de la Commission des comptes.

Le Comité.

Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle.

Le rapport du Comité sera à la disposition des sociétaires, dès le 5 juillet, chez le secrétaire-caissier, Hôtel municipal, pour les membres habitant la ville, chez MM. les dizeniers pour ceux habitant la campagne. 6416

GRANDE BRASSERIE DE LA MÉTROPOLE

Ce soir, à 8 1/2 h. et jours suivants

GRAND CONCERT

donné par la troupe 6371

ROSA BIJOU

3 dames. 2 messieurs. Romances, duos et chansonnettes comiques.

Société de secours mutuels des Employés de magasin

NEUCHATEL

La Société organise une course au Creux-du-Van, le 2 juillet. Elle invite tous ses amis et connaissances à y prendre part.

Le prix du billet est de 1 fr. 35, aller et retour, jusqu'à Noiraigue. Rendez-vous à la gare J.-S., à 5 3/4 heures.

En cas de mauvais temps, la course est renvoyée.

Prière de se faire inscrire auprès d'un des membres.

Avis aux membres: Assemblée, mercredi 28 juin.

6459c **LE COMITÉ.**

CHANGEMENT DE DOMICILE

Henri Jaquenoud, appareilleur pour eaux

avise son honorable clientèle ainsi que le public, qu'il a transféré son domicile à la **RUE DU TEMPLE-NEUF 22.** 6443

LES BUREAUX DE

MM. Louis AMIET, avocat, et A. CHEVALIER, agent d'affaires

sont transférés dès ce jour à la 6164

GRAND'RUE 1, au 2me étage

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Gottfried Luthi, tonnelier, Bernois, à Neuchâtel, et Marie-Elise Hofmann, Bernoise, à Lattrigen.

Paul-Frédéric de Pury, Neuchâtelois, à Areuse, et Elisabeth von Muralt, Bernoise, à Berne.

Rodolphe-Arnold Felbaum, mécanicien, Bernois, et Lina-Emma Hofer, Bernoise, les deux à Neuchâtel.

Charles-Emile Zachmann. commis de banque, Neuchâtelois, à Neuchâtel, et Bertha Schweizer, Neuchâteloise, au Locle.

Henri-Constant Barrelet, vigneron, Neuchâtelois, à Neuchâtel. et Rose-Marianne Stumpf née Convert, Vaudoise, à Peseux.

Mariages célébrés.

20. Léopold-Alfred de Rougemont, agronome, à St-Aubin, et Jeanne de Montmollin, à Neuchâtel.

23. Jean-Frédéric Thomet, peintre-décorateur, à Neuchâtel, et Rose-Marguerite Galland, à Auvernier.

24. Ami-Louis Vuillermet, chocolatier, et Emma Studer, chocolatière, les deux à Neuchâtel.

24. Victor-Emmanuel Pellet, remplaçant facteur postal, et Hélène Messerli, les deux à Neuchâtel.

Naissances.

23. André-Léon, à Charles Rolland, chocolatier, et à Rose-Julie née Berdoz.

22. Julien-Emile, à Pierre-Bruno Gendre et à Marie-Madeleine née Dubey.

25. François-André, à François Poffet et à Rosalie-Antonie née Cottet.

Décès.

24. Lucie-Adèle Huguenin-Virchaux, négociante, Neuchâteloise, née le 15 août 1884.

24. Fritz-Emile Ducommun, horloger, Neuchâtelois, né le 20 février 1879.

26. Julie-Marie Catherine née Dubler, épouse de Henri-Alexandre Sunier, Bernoise, née le 28 mars 1854.

AVIS AUX ABONNÉS

Les personnes dont l'abonnement expire au 30 juin sont priées de le renouveler. — Tous les bureaux de poste effectuent des abonnements de 3 ou 6 mois dès le 1er juillet.

Dès le 6 juillet, nous prélèverons en remboursement par la poste le montant des quittances non retirées à notre bureau à cette date.

NOUVELLES POLITIQUES

France

Du « Cri de Paris »:

« Dès l'arrivée en France du capitaine Alfred Dreyfus, Me Demange ira trouver le général commandant le corps d'armée à Rennes afin de le prier de vouloir bien ne point fixer sur-le-champ la date des débats du procès devant le conseil de guerre.

Me Demange estime très justement qu'avant que cette date soit fixée d'une façon définitive il doit aller visiter le capitaine Alfred Dreyfus et converser longuement avec lui, afin de se rendre compte si le prisonnier de l'île du Diable se trouve dans un état physique et moral lui permettant de se présenter sans trop d'infériorité devant le conseil de guerre de Rennes.

Il pourrait se faire, en effet, que les effroyables tortures de toutes sortes qu'a, depuis plusieurs années, subies le capitaine Dreyfus aient mis celui-ci dans une situation telle que sa comparution immédiate en justice soit moralement impossible.

Alfred Dreyfus ne doit se présenter devant ses juges que dans un parfait état de santé physique et morale.

En outre, il est de toute nécessité que l'infortuné prisonnier de l'île du Diable soit, avant les débats de l'affaire, longuement mis au courant par ses défenseurs — Me Demange et Me Labori — des faits qui se sont accomplis depuis le jugement du conseil de guerre de 1894. Autrement le capitaine Dreyfus serait, à l'audience, dans une situation d'infériorité indiscutable.

Nul doute que le général commandant le corps d'armée à Rennes ne s'empresse de faire droit, autant par justice que par humanité, à la très légitime requête de Me Demange. »

— La « France » assure que le général Roget a protesté auprès du général de Galliffet contre son déplacement. M. de Galliffet lui a intimé l'ordre de rejoindre immédiatement son corps.

— « L'Echo de Paris » dit tenir de source sûre que le procès Dreyfus ne viendra pas avant le 14 juillet.

— On mande de Rennes que la ville est calme. Mme Dreyfus n'est pas encore arrivée, ce qui est une indication quant à l'arrivée de son mari, lequel n'est pas attendu avant mardi.

Les autorités militaires ont pris des mesures rigoureuses concernant les relations avec la population rennoise. Voici les ordres donnés aux officiers des trois régiments de Rennes: 1. ne fréquenter aucun café, sauf le Cercle militaire; ne pas s'y attarder après onze heures; 2. être toujours en uniforme, afin d'être prêt au premier signal, si des troubles se produisaient; 3. veiller à ce qu'on ne distribue pas des placards anarchistes aux soldats. Les permissions vont être retirées aux sous-officiers.

Italie

On n'a pas oublié que la Chambre des députés avait été inopinément prorogée jusqu'au 28 juin, en vertu d'un décret royal que le général Pelloux est venu lire, jeudi, à la tribune. Cette mesure avait produit une surprise générale et une émotion profonde. Ce n'était rien auprès de celle que l'on a éprouvée en apprenant qu'un second décret royal autrement grave, allait être rendu pour mettre en vigueur, à partir du 30 juillet, les différents articles des projets de loi politiques que le cabinet Pelloux a été impuissant jusqu'ici à faire sanctionner par la Chambre des députés.

Cet acte est de la plus haute gravité et engage le roi Humbert dans une voie où il est impossible aux libéraux de le suivre. Bien que le décret royal réserve l'approbation du Parlement, c'est la première fois probablement qu'on aura vu dans un pays constitutionnel et parlementaire, une loi obstinément repoussée jusqu'ici par le Parlement mise en vigueur par la seule autorité du souverain.

Il est vrai qu'en Autriche, l'empereur a eu recours récemment à un procédé analogue et que le gouvernement s'y passe, depuis des mois, du concours du Reichsrath. Mais en Autriche, il n'y a là rien d'illégal, ni d'inconstitutionnel. La Constitution réserve formellement, dans un de ses articles — le fameux § 14, — le droit du souverain d'appliquer par décret, en cas de nécessité, les lois qui n'auraient pu être votées par le Parlement.

Dans le « Statuto », qui est la loi fondamentale de l'Italie moderne, il n'y a aucune disposition analogue, et il faut croire que le malheureux souverain a été circonvenu par de perfides conseillers pour qu'il se soit laissé aller à assumer la responsabilité d'une telle aberration.

Il y a quelques années déjà, Humbert Ier s'était laissé entraîner par M. Crispi à suspendre pendant de longs mois le Parlement, et ce dangereux expédient avait autorisé bien des suspicions à l'égard du sens politique et de la loyauté du monarque. L'acte auquel il vient de souscrire le compromet plus profondément encore. Cet acte constitue une violation flagrante du pacte solennellement juré et il n'y a pas considération, dans les circonstances actuelles, qui puisse excuser un pareil manquement à la parole donnée.

La situation est bien simple après tout: la Chambre est divisée sur l'opportunité et l'efficacité des mesures dites politiques — en style ordinaire réactionnaires — que le cabinet Pelloux lui avait soumises. La minorité des vrais libéraux et des radicaux fait une opposition acharnée à ces mesures antilibertaires; la majorité est hésitante et le cabinet n'est point parvenu à la convaincre ou à l'entraîner. Cette situation dure depuis des mois, et c'est pour la dénouer que le souverain prend sur lui de sanctionner, par voie de décret, une loi mauvaise et condamnée.

La solution tout indiquée était de demander à un autre ministère, qui aurait eu l'appui incontesté de la majorité, de remanier la loi de manière à la rendre acceptable. Au lieu de cela, le roi la sanctionne par-dessus la tête du Parlement et malgré lui.

C'est là une violence qui est grosse de conséquences pour la dynastie italienne. Le pacte est désormais rompu entre elle et la nation.

NOUVELLES SUISSES

Banque d'Etat. — Sur cinq députés qui représentent le peuple neuchâtelois au Conseil national, quatre (MM. Comtesse, Jeanhenry, Martin et Tissot) ont voté le projet de loi instituant une Banque nationale, et un (M. Calame) l'a repoussé.

Le « Nouvelliste vaudois » résume la situation nouvelle comme suit:

« Le Conseil national a voté le projet de Banque d'Etat no 2. Ce no 2 ressemble au no 1 comme un frère. Il risque aussi d'avoir le même sort, car ses adversaires sont nombreux et décidés.

Parmi eux le groupe démocratique d'abord. Ce groupe-là lui reproche de faire faire antichambre à la Banque d'Etat pure. Sans doute en fait, le projet institue bien une telle banque, mais il ne le dit pas; le groupe démocratique veut qu'il le dise. Le groupe libéral ensuite. A son avis, le peuple n'a pas repoussé la Banque d'Etat en 1897 pour s'y rallier en 1899. La Confédération prévoit ou une banque d'Etat ou une banque par actions sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. La première a eu contre elle la majorité électorale, il faut essayer de la seconde.

La droite s'est abstenue. Cette abstention ne promet rien de bon pour le projet. Ou nous nous trompons fort, ou elle se traduira devant le peuple par une négation. Les cantons catholiques ne goûteront point l'idée d'abandonner l'impôt assuré qu'ils retirent de l'émission des billets par les banques cantonales pour la perspective incertaine d'une part dans des bénéfices aléatoires.

Enfin Zurich et la Suisse orientale ne pardonneront pas à la loi de fixer le siège social à Berne. Elles fourniront des rejetants par gros bataillons. La discussion aux Etats peut apporter des modifications à cette situation. Si elle n'y réussit pas, un échec ne serait rien moins qu'impossible. »

Suivant le « National suisse », l'opposition des Zuricois, provenant d'une question de clocher, ne persistera pas jusqu'au bout.

Sociétés suisses de consommation. — Environ 160 délégués ont pris part, dimanche, à Lucerne, à l'assemblée de la Fédération des sociétés suisses de consommation. Le comité a été chargé d'étudier la création d'une fabrique de chaussures. Une assemblée extraordinaire des délégués devra être convoquée, pour discuter le projet des statuts normaux à l'usage des sociétés de consommation. Les délégués ont décidé l'achat d'un terrain, sur lequel seront édifiés le bâtiment d'administration et les magasins du siège central. Il a été décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la Fédération suisse des syndicats et on a recommandé aux sociétés locales de s'adresser autant que possible au siège central pour les achats. Le projet de règlement sur les mouvements de fonds, entre les sociétés locales et le siège central a été approuvé.

La prochaine assemblée aura lieu à Neuchâtel.

La société de Lucerne a été chargée de la revision des comptes. M. Gass, de Bâle, a présenté un intéressant rapport sur les abus constatés dans les sociétés de consommation. Il s'est attaqué notamment aux inconvénients du crédit et à la chasse aux dividendes.

Bureaux de renseignements.— L'Association suisse des bureaux de renseignements dont les statuts avaient été arrêtés à Olten, le 28 mai, s'est définitivement constituée. Le but principal de l'Association est une réglementation identique du mode de renseignements et l'observation d'un tarif unique, qui entrera en vigueur le 1er août 1899 et qui servira à lutter contre une concurrence déloyale.

Union des typographes. — Dimanche a eu lieu à Zofingue la conférence des délégués de l'Union des caisses locales de secours pour la maladie et les accidents de la Fédération des typographes. L'Assemblée comptait 35 personnes. Elle a décidé d'accepter la proposition de la section de Zurich, relative à la fusion de la caisse de l'Union avec celles de la Fédération des typographes, destinées à un même but.

Berne reste le Vorort et la commission de revision réside à Bienne.

La Société de secours mutuels des typographes de Bâle a décidé à l'unanimité de se réunir à l'Union.

BERNE. — Le gendarme Ross vient de découvrir à la rue du Pont, à Reconvillier, le trésor d'une pie, habituée du quartier. Outre une multitude de menus objets brillants, cette cachette renfermait pour soixante-trois francs de pièces de monnaie de différente valeur, de petits fers à cheval antiques, de petites plaques nickel et laiton, des breloques, etc., etc. Parmi cette trouvaille, beaucoup de personnes ont reconnu de petits objets leur ayant appartenu.

ZURICH. — La Société d'agriculture du canton de Zurich a approuvé les thèses du secrétariat suisse des paysans, relatives à la loi sur la police des denrées alimentaires. Les laboratoires frontière, dont le Conseil des Etats n'a pas voulu, doivent être demandés avec insistance. En ce qui concerne les vins, l'assemblée a décidé que la déclaration relative aux vins devaient renfermer certaines clauses spéciales. Ces décisions seront transmises au Club agricole de l'Assemblée fédérale.

— Les courses de la Société de cavalerie de la Suisse orientale auront lieu le 16 juillet à Zurich.

— Un jour du mois d'avril dernier un citoyen de Zurich qui avait affaire à Dietikon prenait le train sans billet mais avec la ferme intention de voyager aux frais de la Compagnie. A cet effet, aussitôt le convoi en marche, notre homme se rendit aux water-closets, dans lesquels il s'enferma, espérant que nul ne viendrait le déranger. Malheureusement pour lui, le conducteur ne tarda pas à s'apercevoir de la ruse et dressa procès-verbal contre le fraudeur.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Zurich pour tentative d'escroquerie, ce voyageur peu délicat s'est entendu condamner à 10 fr. d'amende, 10 fr. d'émoluments de justice, et aux frais s'élevant à 15 fr. En tout 35 francs.

Le plus drôle c'est que le voyage de Zurich à Dietikon coûte 60 cent.

ARGOVIE. — Un grand éboulement de rochers s'est produit dimanche sur la route de Wettingen: une masse de 7 à 8 mille mètres cubes obstrue entièrement le passage. On a travaillé toute la journée à déblayer. La cause de l'éboulement paraît être l'exploitation d'une carrière située derrière la hauteur.

VAUD. — Samedi, à 3 heures du matin, la population d'Aigle était mise en émoi par le cornet d'alarme. Un incendie était signalé au-dessous de la ville. Les pompiers, en arrivant sur le lieu du sinistre, virent un étrange spectacle. La maisonnette de planches d'un certain Deppen, vieillard qui vivait solitaire, un hangar rempli de foin à quelque distance, et quatre ou cinq meules de «flat» éparses dans la plaine, flambaient à la fois. Pas de doute, une main criminelle était l'auteur de ces incendies.

Bientôt on en eut l'explication. Une lettre fichée à l'extrémité d'un pieu au bord du chemin et adressée au juge de paix d'Aigle apprit que Deppen lui-même avait mis le feu à sa maison et à son foin, puis s'était fait justice. Il dit les motifs de son acte insensé: Irrité contre les siens, il a voulu mourir sans rien leur laisser. Il a épargné une meule de «flat» pour payer les notes qu'il pourrait avoir à régler. Il avait un bœuf dans une écurie à Aigle; il y a deux jours il est venu le chercher et a égorgé le pauvre animal dans l'écurie avant d'y mettre le feu.

Avec une ingénieuse perversité il avait pris ses mesures pour que tout flambât à la fois. A chaque meule il avait placé, de la base au sommet, des liteaux sur lesquels il avait cloué des feuilles de papier soufré; au sommet, un journal enduit de pétrole, et enfin une mèche dont il avait calculé la longueur.

Cela fait, il est rentré chez lui, a mit le feu à l'écurie, puis s'est tiré un coup de carabine. On a retrouvé le corps dans sa chambre, presque complètement carbonisé, le canon seul de la carabine entre les jambes.

---

traîne l'humanité asservie par les tyrans?

Que ceux qui persistent encore à marcher sous l'étendard de la superstition restent ici, cria-t-il, en s'adressant aux fenêtres de Germaine; nous ne voulons avec nous que des partisans dévoués à la révolution sociale qui doit nous rendre tous libres et heureux! — Marchons, compagnons! ajouta-t-il brusquement, en voyant paraître la silhouette de deux sergents de ville qui, étonnés de ce rassemblement, se disposaient à s'en approcher et à dire: « Circulez, Messieurs, circulez! »

Le convoi partit sous la direction d'un employé des pompes funèbres; il traversa, rapide, les rues qui devaient le conduire au champ lointain d'une des nécropoles parisiennes, et le cortège qui avait courageusement bravé les fatigues de ce long trajet fut amplement dédommagé de ses peines.

Le père du petit mort avait été généreux en ce dernier jour. Jamais jusqu'alors il n'avait cherché à savoir si son enfant souffrait de la misère, jamais il n'avait disposé d'une obole en sa faveur; mais, en cette circonstance suprême, il avait réellement bien fait les choses...

Outre la splendide couronne, il avait envoyé au compagnon Etienne Loret une somme rondelette pour la station obligatoire chez le marchand de vins, à la sortie du cimetière. Il y avait de quoi se régaler amplement!

Et, pendant que, devant les bouteilles nombreuses, une gaîté sincère succédait à la tristesse de convention du cortège, la mère mettait en ordre son humble logis, prête à reprendre le lendemain son labeur habituel, et Thérèse toute pensive disait à Germaine:

— Mademoiselle, croyez-vous que Petit-Paul serait mort s'il n'avait pas été obligé de rester le soir si longtemps devant la porte. Je sais bien, moi, allez comme cela fait du mal, ajoutait-elle en étreignant sa poitrine de ses deux mains.

— Hélas! mon enfant, répondait la jeune fille, il est bien possible qu'il eût vécu s'il eût été mieux soigné. Sa pauvre mère, malheureusement, ne pouvait pas toujours rentrer à temps pour le préserver du froid.

— Si vous voulez, Mademoiselle, reprit Thérèse avec des câlineries dans la voix, les jours où sa mère ne sera pas encore arrivée, quand Petit-Pierre reviendra de l'asile, je le ferai venir près de moi, pour l'empêcher d'avoir froid et de casser la vaisselle.

— Germaine acquiesça à la demande de Thérèse en lui donnant un maternel baiser.

(*A suivre.*)

CANTON DE NEUCHATEL

Législation scolaire. — La « Revue » publie une intéressante lettre de Neuchâtel consacrée aux projets de M. Quartier-la-Tente.

« Il ne s'agit pas seulement, y lisons-nous, d'un travail de coordination, mais plusieurs principes nouveaux sont à la veille d'être introduits dans notre législation scolaire.

La loi primaire, qui compte dix ans à peine, subira des modifications assez importantes.

Actuellement, l'enfant entre à l'école au commencement de l'année scolaire dans laquelle il doit atteindre l'âge de 7 ans révolus, pour en sortir à la fin de l'année scolaire pendant laquelle il a atteint l'âge de 14 ans révolus. Les élèves qui ont subi avec succès l'examen du certificat d'études peuvent être libérés dès l'âge de 13 ans. Le projet du département prévoit un autre système de scolarité. L'âge d'entrée à l'école ne serait plus déterminé par la loi, qui se bornerait à poser le principe que tout enfant doit suivre l'école pendant 8 années scolaires. Au bout de ces huit années, examen de sortie obligatoire. Les élèves qui auraient subi cet examen avec succès seraient libérés; les autres seraient astreints à suivre l'école une neuvième année. De même ceux qui, pendant les huit premières années, auraient eu plus de 250 jours d'absence. Les dispenses pour travaux agricoles seraient supprimées.

Une autre modification, qui ne sera pas de nature à faciliter le recrutement de nos instituteurs, prévoit que l'âge d'admission aux examens d'Etat, actuellement de 18 ans, serait élevé à 19 ans.

Le système des traitements serait aussi remanié. Le minimum, qui est pour les instituteurs de 1600 francs à la campagne et de 2000 francs dans les trois grandes localités, serait élevé à 1800 et 2200 francs. Par contre, la haute paie, aujourd'hui de 600 francs, et qui s'obtient en 10 annuités de 60 francs à partir de la 6e année de pratique, ne serait plus que de 400 francs, répartis sur 20 années. En somme l'instituteur ne recevrait guère plus que maintenant, mais il serait payé davantage étant jeune; plusieurs commissions scolaires, entre autres celle de la Chaux-de-Fonds, voudraient que ce fût le contraire; d'autres, comme Neuchâtel, demandent qu'il y ait une différence de traitement entre les instituteurs des divers degrés, de manière à rétablir dans le corps enseignant une émulation qu'a fait disparaître la loi de 1889.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la future loi apportera sans doute de profondes modifications à l'organisation actuelle.

Elle replace d'abord dans l'enseignement secondaire le Gymnase cantonal et l'Ecole normale, classés jusqu'ici dans l'enseignement supérieur.

Au-dessus de l'enseignement secondaire inférieur (2 années) et des collèges classiques (5 années), les communes pourraient organiser un enseignement secondaire supérieur de une ou deux années, voire même des gymnases communaux de trois années. Cette dernière disposition trouvera un bon accueil à la Chaux-de-Fonds, dont le projet de Gymnase est sur le point de sortir des langes.

L'Académie et les écoles professionnelles étant régies par des lois toutes récentes, il est probable que le nouveau code de l'instruction publique maintiendra le statu quo pour ces établissements. »

Fête cantonale de gymnastique. — Le nombre des membres du jury pour la prochaine fête a été porté de 16 à 23, augmentation rendue nécessaire en raison de la forte participation annoncée: 18 sociétés prendront part au concours de sections; 500 gymnastes environ recevront les 15, 16 et 17 juillet l'hospitalité à Cernier.

Pêche extraordinaire. — On nous écrit de Noiraigue:

Un pêcheur surprenait samedi au bord de la Reuse, près de Rosières, un renard venu pour se désaltérer à la rivière. Le renard voyant sa retraite coupée sauta dans l'eau pour gagner l'autre rive. Mais, à l'appel du pêcheur, d'autres pêcheurs étaient accourus sur la rive opposée. Grande hésitation du renard, qui stationne à égale proximité de ses persécuteurs. Tout à coup le pêcheur P. songe à pêcher le renard comme une truite. Il lâche son fil et, après plusieurs essais, réussit à le prendre à l'hameçon et à l'amener au bord, où avec l'aide d'un berger, on fit passer la bête de vie à trépas.

Cette pêche si extraordinaire mais vraie nous a paru digne d'être relatée.

Parc du Creux-du-Van. — Les membres de la Société du Parc du Creux-du-Van auront leur assemblée générale à la Ferme Robert dans la matinée de dimanche prochain. L'après-midi, ils visiteront le Parc. Il va sans dire qu'il est loisible à tous les amis de celui-ci de s'y rencontrer dimanche.

CHRONIQUE LOCALE

Les décors de « Neuchâtel suisse ». — M. Philippe Godet raconte aux lecteurs de la « Suisse libérale » ce qu'il est advenu des décors de la pièce du Cinquantenaire.

Les tableaux de la « Carmagnole » et de la « halte des tireurs à la Cibourg » ont été acquis par M. Pottecher pour une pièce populaire que joueront les habitants de Bussang, dans les Vosges.

Les décors de la « Veille de Grandson », du « Crêt Vaillant », du « Val-de-Ruz », du « Banquet » et du « Château et la Collégiale », ont été à Genève, M. Vuagniaux ayant voulu les utiliser pour « La reine Berthe » à Payerne.

La « Vallée près de Bâle », la « Rue des Chavannes » et « l'Horizon de Neuchâtel » ont été vendus, comme matériel, à Soleure, où l'on commémorera à la fin de juillet le fait d'armes de Dornach par un grand spectacle. Les Soleurois utiliseront comme décors, enfin, « La route de Peseux » et « La rue de l'Hôpital », toiles qu'ils ont de même achetées.

Francs-Maçons. — De la « Suisse libérale »:

Samedi et dimanche, les représentants des loges maçonniques suisses, réunis à Neuchâtel au nombre de près de 400, ont adressé à la conférence de la Haye la dépêche suivante:

« Les Francs-Maçons suisses réunis en assemblée générale à Neuchâtel, font des vœux pour le succès de la conférence de la Haye et expriment leur profonde reconnaissance aux hommes de cœur qui travaillent pour le bonheur des peuples par la paix. »

Serrières. (Corr.) — Au concours de musique organisé dimanche passé à Bienne par la fédération du Jura bernois, notre fanfare « l'Avenir » a remporté la 1re couronne (laurier) en deuxième catégorie, ce qui ne surprendra pas ceux qui connaissent l'excellent esprit dont cette société est animée et le talent de son directeur. Une charmante soirée familière a eu lieu hier pour fêter ce beau succès.

Maniaque. — Ces jours, la police a mis la main sur un individu qui depuis plus d'une année commettait dans les buanderies publiques et même particulières des déprédations à la lingerie qui s'y trouvait déposée.

FAITS DIVERS

Enlèvement d'un bureau de poste. — Les habitants de Mountain View, dans l'Oklohama, qui tout récemment improvisaient leur ville en trois jours, ne voyaient pas sans chagrin le bureau de poste qui les desservait se trouver dans un village voisin, dont le journal local ne cessait de plaisanter Mountain View sur ce que, disait-il, la ville-champignon n'était pas encore assez importante pour avoir son bureau à elle.

Irrités, les citoyens de Mountain View résolurent de se venger de ces lardons d'une manière assez originale. Une belle nuit, ils attelèrent trois paires de chevaux vigoureux à un lourd camion, se rendirent en silence dans le village rival, où tout le monde dormait ferme, chargèrent le bureau, petite maison de bois, sur leur véhicule et le placèrent dans le square de Mountain View, où on le décora de drapeaux, au milieu d'une joyeuse manifestation populaire.

Les voisins volés sont furieux et parlent de poursuivre les ravisseurs pour «atteinte criminelle à la libre circulation des postes». Les gens de Mountain View répondent sans doute qu'au lieu d'arrêter la circulation, ils l'ont enrichie d'un perfectionnement qui fait honneur à leur esprit d'invention...

C'est dans la famille... — Le frère de Lucheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, vient d'être écroué à la prison de Metz, ayant à répondre de plusieurs meurtres commis tant en France que dans le grand-duché de Luxembourg; ce dangereux individu cherchait à regagner l'Italie, quand il fut arrêté à la station de Gros-Tenquin.

Lucheni inspirait une telle frayeur dans la région que pendant son séjour à la prison de Gros-Tenquin, le gardien n'entrait dans sa cellule pour lui apporter sa nourriture quotidienne qu'armé d'un sabre et d'un revolver.

Le nouveau fusil. — A Phodos, près Prague, à l'occasion d'une fête, deux gendarmes se présentèrent, munis du fusil Mannlicher nouveau modèle. Par suite d'une circonstance encore inexpliquée, un coup partit, et la balle traversa au beau milieu des musiciens, tuant net le premier et blessant cinq autres, après quoi le projectile eut encore une force suffisante pour percer une porte en bois dur. Ce fait donne un terrible exemple de la force de pénétration des nouveaux projectiles.

DERNIÈRES NOUVELLES

La victoire du cabinet français.

Paris, 26 juin.

Sur la demande d'un groupe de députés de la droite, M. de Cassagnac renonce à son interpellation.

Dans les couloirs de la chambre règne une grande animation. Les sentiments favorables au cabinet vont s'accentuant. Le groupe radical-socialiste et le groupe de la gauche démocratique ont décidé de voter un ordre du jour de confiance dans le cabinet.

Paris, 26 juin.

A la Chambre l'animation est grande. On remarque dans les tribunes diplomatiques sir E. Monson, et le prince Ourossoff.

A l'ouverture de la séance, quelques socialistes crient: « Vive la commune ! »

M. Waldeck-Rousseau donne lecture de la déclaration ministérielle, dont voici le texte:

« La Chambre, en exprimant sa résolution de ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, a nettement défini la tâche qui s'impose au nouveau cabinet. Il n'a d'autre ambition que de l'accomplir. Comme il s'agit de maintenir intact le patrimoine commun, nous avons pensé que les divisions de partis devaient s'effacer et que l'œuvre que nous allons entreprendre exigeait le concours de tous les républicains. Quand le but est précis et qu'il ne varie point avec des méthodes ou des écoles, l'accord devient facile. Les controverses se taisent en présence du même devoir à accomplir, celui de mettre fin à des agitations dirigées, sous des dehors faciles à percer, contre le régime que le suffrage universel a consacré et qu'il saura maintenir.

Exiger de tous les services le concours fidèle et le courage des responsabilités, telle doit être la première préoccupation du gouvernement qui se présente devant vous. Il ne dépendra pas de lui que la justice n'accomplisse son œuvre dans la plénitude de son indépendance. Le gouvernement est résolu à faire respecter tous les arrêts. Il ne sait pas distinguer entre ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes, et si le vœu du pays est avant tout qu'on les écoute, c'est dans le silence et dans le respect que se prépareront leurs décisions.

Au premier rang des intérêts les plus étroitement liés à la conservation et à la dignité d'une nation, nous plaçons ceux de l'armée, que la troisième république a reconstituée sur une base si forte et si large qu'elle est à la fois l'expression même de la sécurité et l'orgueil de la France. Nous pensons avec ses chefs les plus illustres et ses guides les plus sûrs que l'attachement à la discipline est la première et essentielle garantie de sa grandeur. Nous entendons la défendre avec la même énergie contre les attaques dont elle serait l'objet et contre les sollicitations qui lui seraient adressées et qui sont la plus imméritée des injures.

Nous souhaitons avant tout et comme tous ceux qui font de l'unité morale de la France la condition même du rôle civilisateur qui lui est assigné, que l'apaisement se fasse. Il se produira promptement si chacun, renonçant à faire soi-même justice, à préparer ou à fixer des sentences, s'incline devant la loi.

Pour accomplir l'œuvre qui nous est dévolue d'arrêter toutes les mesures qu'il convient, nous avons besoin du concours du parlement et de toute sa confiance. Il nous jugera sur nos actes et non sur nos promesses. C'est le mandat le plus large que nous sollicitons; c'est notre responsabilité la plus entière que nous engageons devant vous. Nous vous demandons de faire trêve aux discussions irritantes, qui servent mal l'intérêt du pays et de voter à bref délai les lois nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social et nous croirons avoir rempli notre devoir si nous avons ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir. »

Pendant la lecture de la déclaration ministérielle, quelques socialistes interrompent violemment à diverses reprises.

M. Waldeck-Rousseau est très applaudi lorsqu'il dit que le gouvernement saura faire respecter la constitution, et laissera la justice accomplir son œuvre dans la plénitude de sa liberté. La fin de la déclaration est applaudie par la gauche et le centre.

M. Ernest Roche, socialiste, interpelle sur la politique du gouvernement.

L'orateur accuse le cabinet d'être un gouvernement de combat, un gouvernement de défi. (Interruptions, protestations.)

M. Roche prend vivement à partie le général de Galliffet. (Protestations.)

M. Mirman, socialiste, critique également la composition du cabinet.

M. Mirman, qui attaque vivement le général de Galliffet et M. de Lanessan, est rappelé à l'ordre.

M. Viviani, socialiste, déclare que lui et ses amis prêteront leur concours contre la réaction césarienne et cléricale. (Appl. sur les bancs des socialistes.)

M. Waldeck-Rousseau répond. Il explique à quelles suggestions il a obéi en formant le cabinet. Il dit qu'il s'est inspiré du vote du 12 juin, par lequel la Chambre a voulu assurer la défense des institutions républicaines.

M. Waldeck-Rousseau avait prévu les critiques qui seraient dirigées contre la composition du cabinet. Il est vrai que sur de nombreux points, politiques ou économiques, les ministres ont des vues divergentes (Rires à droite); mais nous avons vu un but supérieur à toutes nos querelles. Ce but, c'est de réunir tous les républicains. (Mouvements divers) Nous représentons chacun un idéal républicain. (Interruptions, tumulte.)

M. Deschanel menace de se couvrir.

M. Waldeck-Rousseau déclare que le ministère a eu déjà à prendre certaines responsabilités, mais il a considéré que pour aller plus loin, il lui fallait l'appui nécessaire du Parlement. (Applaudissements à gauche, bruit à droite.)

M. Waldeck-Rousseau demande s'il existe un ministère quelconque qui aurait pu tolérer des actes qui semblaient faire croire que l'armée voulait se faire juge de la politique. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

L'orateur espère qu'il n'aura pas besoin de prendre des mesures plus sévères. (Mouvements divers.) Ce qui importe, dit-il, c'est de placer partout des hommes respectueux des lois constitutionnelles. (Interruptions.)

M. Waldeck-Rousseau ajoute que le gouvernement espère trouver partout le même concours. Il dit qu'il lui serait facile de montrer de quel côté sont venues les attaques contre les institutions du pays. Est-ce que dans l'affaire Dreyfus, l'arrêt de la Chambre criminelle n'a pas été attaqué d'avance? (Mouvements divers.) Eh bien! nous sommes décidés à respecter toutes les juridictions. (Interruptions.)

M. Waldeck-Rousseau veut expliquer pourquoi il a demandé le concours du général de Galliffet. (Mouvement.) D'abord, parce qu'il n'était pas de général qui se soit incliné plus spontanément devant la Constitution (mouvements divers), puis, continue M. Waldeck-Rousseau, j'ai pensé que les mesures à prendre contre certains militaires pourraient être d'autant plus modérées qu'elles viendraient d'une autorité plus haute. (Interruptions.) D'ailleurs, le gouvernement, quand il s'est formé, n'a pas rencontré de compétition bien vive. Nous avons assumé une lourde tâche. Vous savez dans quel esprit nous désirons la poursuivre.

Quelque parti que prenne la Chambre, dit en terminant M. Waldeck-Rousseau, j'aurai fait tout mon devoir. (Appl., mouvements divers.)

La discussion est close, huit ordres du jour sont déposés. M. Waldeck-Rousseau se rallie à l'ordre du jour Perillier, disant: « La Chambre, approuvant les déclarations et les actes du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs députés expliquent leur vote au milieu de l'agitation.

M. Brisson déclare qu'il votera pour le ministère qui va, dit-il, défendre la République en danger. (Double salve d'applaudissements à gauche.)

M. Waldeck-Rousseau repousse l'ordre du jour pur et simple, qui est rejeté par 271 voix contre 248.

M. Goujon demande qu'on ajoute à l'ordre du jour Perillier une motion exprimant les regrets de la Chambre au sujet de la composition du cabinet. M. Pourquery de Boisserin fait observer qu'il est impossible de voter sur une pareille addition, en contradiction avec l'ordre du jour. M. Goujon n'insiste pas.

La Chambre adopte par 263 voix contre 237 l'ordre du jour Perillier, accepté par le gouvernement, approuvant les déclarations et les actes du gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Le gouvernement dépose le projet des quatre contributions, puis la séance est levée.

Paris, 26 juin.

Au Sénat, la déclaration ministérielle est lue par M. Monis. Elle est accueillie par de vifs applaudissements. M. Guyot dépose la motion suivante: « Le Sénat prend acte des déclarations du gouvernement, et, comptant sur sa vigilance et sa fermeté pour défendre les institutions républicaines et assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour. »

La motion est adoptée par 187 voix contre 25. La séance est ensuite levée.

Nice, 26 juin.

Le général italien Giletta de Saint-Joseph a été condamné pour espionnage à 5 ans de prison, 5000 fr. d'amende et aux dépens.

Madrid, 26 juin.

Les boutiques ont été fermées aujourd'hui lundi, de 11 h. à midi, comme protestation contre le nouveau budget.

— L'animation est grande dans les rues. Les devantures des magasins de loteries restées ouvertes ont été brisées à coups de pierres.

Une manifestation a eu lieu devant le ministère de l'intérieur. La police a dispersé les manifestants.

Lisbonne, 26 juin.

Une dépêche d'Angra (Açores), en date du 26 juin, dit que le « Sfax » est attendu aujourd'hui lundi à Fayal, pour prendre du charbon.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis*)

Berne, 27 juin.

Dans sa séance d'hier après midi, le Conseil national a continué la discussion du projet relatif au dépôt d'étalons à Avenches. Le Conseil fédéral présente une nouvelle proposition, et des comptes détaillés, suivant lesquels le crédit demandé est réduit à 620,000 fr.

A une grande majorité, l'entrée en matière est décidée, et le projet adopté « in globo ».

MM. Ador et Keel rapportent au nom de la commission chargée de l'examen du projet tendant à l'acquisition d'obligations de chemins de fer suisses par la Confédération.

La commission unanime recommande l'entrée en matière, qui est votée sans discussion, puis le projet est adopté à l'unanimité.

Paris, 27 juin.

Le « Soir » dit que le général de Galliffet a déclaré à plusieurs personnes, dans les couloirs de la Chambre, que c'était M. Waldeck-Rousseau qui, de sa propre autorité, avait fait démentir l'interview que plusieurs journaux avaient publiée de lui.

— Le lieutenant-colonel de Coubertin est déplacé.

La Haye, 27 juin.

La première commission a examiné les propositions de la Russie sur les effectifs et les budgets militaires.

M. de Schwarzhoff a déclaré que l'Allemagne ne pourra pas s'engager à ne pas augmenter ses effectifs.

Berlin, 27 juin.

La grève des ouvriers maçons est terminée. Dans une assemblée à laquelle assistaient 4000 maçons, les propositions du tribunal de prud'hommes ont été adoptées. Il y avait une forte minorité de rejetants.

Budapest, 27 juin.

A la Chambre, le ministre des finances, M. Lukaczs, dépose un projet de loi tendant à compléter le compromis au sujet de la banque. Suivant le projet, le privilège de la banque expire à la fin de 1906, dans le cas où la communauté douanière entre l'Autriche et la Hongrie cesserait d'exister le 31 décembre 1907, sans que les Parlements des deux parties de la monarchie aient décidé la prolongation de la communauté douanière au moins jusqu'au 31 décembre 1910.

La Chambre adopte ensuite le projet réglant les rapports douaniers avec l'Autriche.

Madrid, 27 juin.

Il y a eu également à Séville et à Saragosse des manifestations contre le nouveau budget. A Saragosse, les troubles ont été graves et la police a dû faire usage de ses armes.

Monsieur Alexandre Sunier et ses enfants, Charles, Alexandre et Eugénie, ainsi que les familles Dobler, aux Grattes, Kung, à Cortaillod, Meyer, à Neuchâtel et Genève, Galland, à Neuchâtel, Gaffiot, à Saint-Blaise, Gras, à Neuchâtel, Madame veuve Juliette Ptaszkowski, en Russie Mademoiselle Emma Sunier, en Russie, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances du décès de leur chère et regrettée épouse, mère, sœur, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine,

Madame Julie-Marie SUNIER-DOBLER,

que Dieu a retirée à Lui, dans sa quarante-cinquième année, après une longue et pénible maladie.

Neuchâtel, le 27 juin 1899.

J'ai patiemment attendu l'Eternel. Ps. XL, 1.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 28 courant, à 1 heure.

Domicile mortuaire: **Hôtel-de-Ville.**

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 6447

Monsieur W.-A. Booth et ses enfants Robert et Louis, à Shanklin, Madame et Monsieur Paul Ducommun-Robert, leurs enfants et petits-enfants, à Travers et à Neuchâtel, Monsieur et Madame Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Henri Robert et leur enfant, à Londres, Monsieur Paul Robert, Monsieur Léon Robert et sa fiancée, Mademoiselle Marguerite Borel, et les familles Robert-Cugnier et Vuille Sandoz, ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances, de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Henriette BOOTH-ROBERT,

leur bien-aimée épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et parente, décédée dans sa 41me année, après une courte maladie, à Shanklin (île de Wight), le samedi 24 juin. H1772C

Chaux-de-Fonds, le 26 juin 1899.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Bourse de Genève, du 26 juin 1899

Actions		*Obligations*	
Central-Suisse	—.—	3% fédéral ch. de f.	— —
Jura-Simplon.	185.50	3½ fédéral 89.	100 —
Id. priv.	—.—	3% Genevois à lots.	103 —
Id. bons	7.50	Prior. otto. 4%	487 —
N-E Suis. anc.	—.—	Serbe . . 4 %	320 50
St-Gothard . .	—.—	Jura-S., 3½%	490 25
Union-S. anc.	—.—	Franco-Suisse	455. —
Bque Commerce	975. —	N.-E. Suis. 4%	505 50
Union fin. gen.	758. —	Lomb. anc. 3%	362 75
Parts de Sétif.	—.—	Mérid. ital. 3%	310.50
Alpines	—.—	Gaz de Rio. .	— —

		Demandé	Offert
Changes à Genève	France	100.46	100.53
	Italie	93.24	94.25
	Londres. . . .	25 29	25.34
	Allemagne . .	123.80	124.—
	Vienne	209.50	210.50

Cote de l'argent fin en gren. en Suisse, fr. 106.50 le kil.

Genève 26 juin. Esc. Banq. Com. 4 ½%.

Bourse de Paris, du 26 juin 1899

(Cours de clôture)

3% Français .	101.20	Créd. lyonnais	983. —
Italien 5 % . .	95.85	Banque ottom.	569. —
Hongr. or 4 %	103.25	Bq. internat^le	628. —
Rus. Orien. 4%	—.—	Suez	3635. —
Ext. Esp. 4 %	63.65	Rio-Tinto . . .	1117. —
Turc D. 4 % .	23.05	De Beers . . .	710. —
Portugais 3 %	25.90	Chem. Autric.	—.—
Actions		Ch. Lombards	—.—
Bq. de France.	4070. —	Ch. Saragosse	226 —
Crédit foncier	—.—	Ch. Nord-Esp.	185. —
Bq. de Paris.	1080. —	Chartered . . .	79 —

BAUX A LOYER

à l'imprimerie du journal.

Format in-8o, 16 pages, 20 cent., 2 fr. la douzaine.

Format in-8o, 20 pages, avec couverture, 30 cent., 3 fr. la douzaine.

IMPR. WOLFRATH & SPERLÉ